



**CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 21 juin 2021, à la salle de la Châtelaine**

Présidence	: M. Christian Ramuz
Membres présents	: 31
Membres excusés	: 8
Membres absents	: 1
Secrétaire	: Mme Sylvie Jung

M. le Président ouvre la séance à 20h, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 17 mai 2021
2. Lecture du courrier
3. Préavis municipal N° 04/2021 : Rapport sur la gestion de la commune en 2020
4. Préavis municipal N° 05/2021 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2020
5. Préavis municipal N° 06/2021 : Règlement communal de Corcelles-le-Jorat sur la vidéosurveillance
6. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Divers et propositions individuelles

**1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 17 mai 2021**

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

**2. Lecture du courrier**

M. le Président n'a reçu aucun courrier.

### 3. Préavis municipal N° 04/2021 : Rapport sur la gestion de la commune en 2020

Personne n'ayant de question, le préavis n°04/2021 est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

### 4. Préavis municipal N° 05/2021 : Rapport sur les comptes de l'exercice 2020

Mme Laurence DESTRAZ nous lit le rapport de la commission de gestion qui souligne la bonne tenue des comptes par la boursière et souhaite commenter les points suivants :

3511-3011 Pressoir : la différence de charge par rapport à 2019 est due à la mise en route du nouveau pressoir qui fonctionne bien et génère un revenu financier. C'est un bon investissement. Alors que le budget 2020 prévoyait un excédent de charges de CHF 65'800, le résultat de l'exercice présente un excédent de revenus de CHF 57'598,92.

La commission ne peut que constater la bonne gestion de la Commune et remercie le Syndic, les municipaux, et les employés communaux pour le travail et leur engagement tout au long de l'année.

Personne n'ayant de question, le préavis n°05/2021 est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

### 5. Préavis municipal N° 06/2021 : Règlement communal de Corcelles-le-Jorat sur la vidéosurveillance

Mme Maryline AUTHIER nous lit le rapport de la commission ad-hoc qui s'interroge sur le fait que notre société se dirige de plus en plus vers une société de contrôle, et sur la nécessité ou non, pour notre commune de suivre cette tendance.

Le règlement susmentionné ne fait suite à aucun cas de malveillance et n'a qu'un but préventif. A l'heure actuelle, la commune souhaite ne pas avoir à utiliser la vidéosurveillance et ne pense pas à des lieux précis. Le règlement permettrait juste, le cas échéant, de gagner du temps s'il devenait nécessaire d'y avoir recours. Le règlement proposé est celui édité par le canton, avec pour seule modification que « l'accès aux données n'est possible qu'en présence de 2 membres de l'exécutif communal ».

Si elle souhaite se doter d'un système de vidéosurveillance, la Commune doit justifier des faits avérés justifiant cette nécessité, et en faire la demande à la Préfecture. Ce contrôle externe de la Préfecture rassure la commission qui ne demande finalement pas l'accord préalable du Conseil Communal. Cependant, la commission souhaite que le Conseil et la population soit mis au courant de la mise en place d'une procédure de demande d'autorisation et non pas mis devant le fait accompli en découvrant l'existence de caméras.

Le règlement précise que « à moins qu'une autorité n'ordonne leur conservation dans le cadre d'une procédure pénale, les images enregistrées doivent être détruites automatiquement après un délai de 7 jours, ou en cas d'atteinte aux personnes ou aux biens, après 100 jours maximums ».

Personne n'ayant de question, le préavis n°06/2021 est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 3 abstentions.

## 6. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil

M. Benjamin BORLAT nous annonce que les toilettes sèches du refuge sont en service et ne dégagent pour l'instant pas d'odeur.

A la déchetterie, on déplore encore le dépôt de quelques sacs d'ordures ménagères parmi les encombrants.

Les travaux de conversion de l'éclairage public au LED sont programmés pour la fin de l'été / début d'automne.

En ce qui concerne le SDIS, la caserne d'Oron est magnifique. Les bénéfices de l'année 2020 seront partagés entre les différentes communes.

M. Christophe BALISSAT nous annonce le démontage des grues du chantier du collège de Carrouge.

Au cimetière, les plantations prévues au jardin du souvenir sont terminées, et la nouvelle rangée accueillant les urnes a pu recevoir les cendres de notre ami Francis CHENEVARD.

M. Philippe BAUD nous annonce le début des travaux des routes fin août, travaux qui devraient durer 3 mois.

Au niveau des vignes, la grêle de la veille a épargné notre domaine de Grandvaux. La production 2021 sera un peu moins importante cette année mais toutefois correcte.

On cherche un locataire pour l'appartement des combles de Grandvaux.

M. Daniel RUCH prévoit une hausse du prix du bois cet automne. L'association forestière demande une augmentation de 25% à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Il remercie M. Reynald KELLER pour ses 34 années de service en tant qu'inspecteur forestier de l'arrondissement.

Il regrette que M. Francis CHENEVARD n'ait pu terminer cette législature. Pendant 23 ans, il a fait preuve d'un grand dévouement pour la commune. Un article lui sera consacré dans le journal de la Broye.

Il remercie tout le monde, conseillers communaux et municipaux, pour leur engagement.

M. Christian RAMUZ gardera un excellent souvenir de Francis qui s'est beaucoup investi pour la Commune. Il salue son esprit d'entrepreneur bénéfique pour nous tous.

## 7. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour l'APERO (Accueil pour la Petite Enfance), M. Christophe BALISSAT nous annonce que l'assemblée générale se tiendra le 23 juin à Corcelles. Malgré une année très difficile, le résultat est très encourageant et certaines communes pourront être remboursées grâce à de gros subsides accordés par le canton.

Pour l'EMB (Epurateur Moyenne Broye), M. Philippe BAUD a été nommé à la commission de gestion. A noter que l'étude du projet de la nouvelle station coûtera déjà à elle seule CHF 5 millions.

## 8. Divers et propositions individuelles

Mme Laurence DESTRAZ demande si le règlement de location de la Châtelaine autorise la sortie du mobilier de la salle ? La semaine précédente, des personnes ont déplacé les tables et chaises sur la place de jeux pour y faire la fête jusqu'à 23h30. Cela est-il autorisé ?

Pour M. Daniel RUCH, le seul règlement est celui de la Commune qui interdit le bruit après 22h. Il se renseignera sur les locataires et leur fera la remarque mais peut-être pas si grave ?

Il en profite pour ajouter que c'est M. Damien JORDAN qui succèdera à M. Reynald KELLER au poste d'inspecteur forestier d'arrondissement. Il y avait 28 candidats pour ce poste, mais il a excellé sur tous les postes de la sélection !

M. Gérard CHARLET aimerait une liste des sigles des associations en interaction avec la commune, afin de suivre plus facilement les discussions et rapports de commissions. Sur proposition de M. Daniel RUCH, cette liste sera établie par la secrétaire du Conseil.

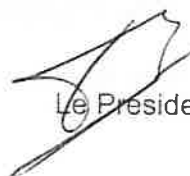
M. Christian RAMUZ réfléchit sur la meilleure formule de sortie de fin de législature. Peut-être une sortie qui permette à tous les membres de connaître les lieux évoqués lors des séances ? ou au refuge ?

M. Daniel RUCH nous apprend que la sortie des aînés (+ de 65 ans) aura lieu le 18 août. Les inscriptions sont ouvertes auprès de la secrétaire municipale.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h par le contre-appel.

M. Christian RAMUZ remercie ensuite Mme Sylvie JUNG pour ses 10 années de secrétariat du Conseil Communal. Il souhaite ensuite la bienvenue à Mme Florence LAUBER qui prendra la suite. Celle-ci remercie pour l'accueil et se présente, elle habite Ropraz et se réjouit de commencer cette nouvelle aventure.

Au nom du bureau du Conseil

  
Le Président



La secrétaire

